



Communiqué de presse

#Artisanat / #Bâtiment / #Partenariat / #Prévention / #Formation

Prévention des risques - Partenariat

Analyse des données formation, expertise de l'offre... La CAPEB, la CNATP, l'IRIS-ST et OPPBTP enrichissent leur partenariat en faveur de la prévention des risques et de l'accompagnement des TPE du Bâtiment

Paris, le 21 décembre 2015 - La Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du Bâtiment (CAPEB), la Chambre nationale de l'artisanat, des travaux publics et paysagistes (CNATP), l'Institut de recherche et d'innovation sur la santé et la sécurité au travail (IRIS-ST) et l'Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBTP) réaffirment leur volonté d'accompagner les entreprises artisanales du BTP en matière de prévention en optimisant l'impact de la formation.



Pour télécharger la photo : [cliquez ici](#). © CAPEB

Un partenariat pour mieux mesurer et prévenir les risques professionnels

Patrick Liébus, Président de la CAPEB, Françoise Despret, Présidente de la CNATP, Jean-Jacques Châtelain, Trésorier de l'IRIS-ST et Paul Duphil, Secrétaire Général de l'OPPBTP, renouvellent leur collaboration en faveur d'une meilleure prévention des risques professionnels dans l'artisanat du Bâtiment.

Celle-ci s'axe autour de deux thématiques prioritaires :

- ▶ **Mieux connaître** : grâce notamment à la réalisation d'un baromètre récurrent, dans le cadre de l'Observatoire annuel des formations à la prévention dans les entreprises artisanales du Bâtiment

- ▶ **Mieux former** : à travers l'évaluation des formations et des propositions d'optimisation concrètes des formations existantes à destination des artisans du Bâtiment

Mieux connaître - nouvelle édition de l'Observatoire national des formations à la prévention

Dans le cadre du renouvellement de ce partenariat stratégique, une **nouvelle édition de l'Observatoire national des formations à la prévention** (rapport détaillé et synthèse) sera publiée en 2017.

Mis en place en 2011, cet observatoire permet de **mieux comprendre les pratiques des chefs d'entreprises** et des salariés des entreprises artisanales en matière de **formation professionnelle continue**. Il permet également d'**évaluer le suivi des formations à la prévention dans ces entreprises** et de contribuer à développer des pistes d'actions (nouvelles formations, réajustement de l'offre,...). La dernière édition (chiffres de l'année 2013) est accessible sur le site de la Capeb.fr.

Mieux former - panorama et optimisation des formations existantes

Ce nouveau partenariat prévoit également de permettre aux artisans du bâtiment de **mieux identifier les formations les plus adaptés à leurs besoins**, révélées notamment par l'Observatoire national des formations à la prévention. Ces objectifs s'expriment à travers deux mesures concrètes :

- la publication d'une synthèse présentant l'offre publique de formation des principaux organismes de formation français pour la période 2016-2018, afin d'en évaluer leur pertinence au regard des besoins des entreprises artisanales.
- une analyse annuelle du catalogue de formation de l'OPPBT, toujours au regard des attentes et des besoins entreprises artisanales

Au vu des enseignements dégagés par ces analyses, le partenariat prévoit également la **réalisation d'un cahier des charges simplifiés d'ingénierie de formation**, en vue d'optimiser les formations existantes ou d'en créer de nouvelles.

Des actions engagées depuis 2009 : un bilan positif

Depuis le début de leur fructueuse collaboration, la CAPEB, l'IRIS-ST, la CNATP et l'OPPBT ont déjà réussi à mener à bien différents projets charnières, tels que :

- ▶ **La mise en place de l'Observatoire national des formations à la prévention** dans les entreprises artisanales du BTP
- ▶ **L'analyse des formations sécurité réalisées par les entreprises artisanales du BTP** entre les années 2009 et 2013 (5 rapports au total)
- ▶ **L'expertise approfondie de l'offre de formation prévention de l'OPPBT et du réseau de l'Union des ARFAB**
- ▶ **La réalisation de fiches formations par métier** (13 fiches) et par thèmes sécurité (27 fiches), consultables sur le [site internet de l'IRIS-ST](http://site.internet.de.l'IRIS-ST)
- ▶ **La réalisation d'une enquête en ligne** sur les financements et les freins au suivi et à l'organisation de formations à la sécurité au sein des entreprises artisanales du BTP (en cours d'analyse des résultats)

Patrick Liébus, Président de la Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du Bâtiment (CAPEB), déclare : « *Notre collaboration avec l'IRIS-ST, la CNATP et l'OPPBT nous a déjà permis d'établir un panorama précis des besoins en formations à travers le territoire grâce à la mise en place d'outils de mesure et d'analyse efficaces et concrets. La réaffirmation de notre engagement commun pour faire progresser la prévention parmi les artisans du Bâtiment doit notamment permettre une meilleure répartition des formations. À l'image des formations aux manutentions manuelles, encore peu suivies mais qui représentent la première cause d'accident du travail et de maladie professionnelle !* »

Françoise Despret, Présidente de la Chambre nationale de l'artisanat, des travaux publics et paysagistes (CNATP), commente : « *Le renouvellement d'un accord est toujours une grande satisfaction pour ses signataires. Dans ce cas précis, cela manifeste du succès de notre*

collaboration basée sur une connaissance objective des formations à la prévention et sur la volonté d'améliorer l'offre et les contenus des formations elles-mêmes. La CNATP se réjouit de voir que les entreprises artisanales des travaux publics et du paysage avec celles du bâtiment tireront de nouveau profit des travaux menés conjointement par IRIS-ST et l'OPPBTBTP. Au-delà des actes objectifs définis par la convention, nous transmettons ainsi que la prévention au sein de toute entreprise est une idée majeure pour le chef d'entreprise et pour chaque salarié.»

Jean-Jacques Châtelain, Trésorier de l'Institut de Recherche et d'Innovation sur la Santé et la Sécurité au Travail (IRIS-ST), s'exprime : « *Les formations à la prévention sont essentielles pour prévenir les risques professionnels et développer la culture prévention au sein de nos entreprises artisanales. Les partenaires renouvellent leur engagement afin de suivre les pratiques du secteur et faire évoluer l'offre de formation existante.»*

Paul Duphil, Secrétaire Général de l'Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBTBTP), conclut : « *Une nouvelle phase de collaboration a été inaugurée entre la CAPEB, la CNATP et l'OPPBTBTP en 2009 avec une convention destinée à accompagner 3000 entreprises artisanales qui se sont engagées dans une démarche de prévention et la rédaction de leur document unique. IRIS-ST a permis de franchir une étape nouvelle et importante, comme outil efficace au service exclusif des entreprises artisanales, complétant et confortant les actions de l'OPPBTBTP dans le domaine. Nous nous réjouissons donc du renouvellement de la convention, qui garantit la pérennité de nos actions communes.»*

*3^e édition de l'Observatoire National des Formations à la Prévention - chiffres 2013 - IRIS-ST, CAPEB, CNATP et OPPBTBTP

À propos de la CAPEB :

La CAPEB, Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment, est le syndicat patronal représentant l'artisanat* du Bâtiment (www.capeb.fr) lequel dénombre :

- 350 784 entreprises employant moins de 20 salariés**, soit 98% des entreprises du Bâtiment***

- 685 396 salariés, soit 60% des salariés du Bâtiment

- et 63 000 apprentis, soit 79% des apprentis du Bâtiment

Qui réalisent :

- 74 milliards d'euros de chiffre d'affaires, soit 64% du CA du Bâtiment

* Définition d'une entreprise artisanale : une petite entreprise qui peut employer ou non des salariés et qui est inscrite au répertoire des métiers.

** Ce chiffre (350 784) ne comprend pas les 129 899 auto-entrepreneurs inscrits au RSI, dont les 96 708 ayant déclaré un CA selon l'ACOSS

*** Ces chiffres sont extraits de la nouvelle publication : « Les chiffres clés de l'artisanat du Bâtiment 2015 »

La CAPEB est aussi sur Twitter : https://twitter.com/capeb_fr

La société **BÉRANGER DÉVELOPPEMENT** gère l'ensemble des partenariats par délégation pour le compte de la CAPEB.

À propos de la CNATP : cnatp@cnatp.org

La Chambre nationale de l'Artisanat des Travaux publics et du Paysage (CNATP) défend les intérêts et promeut les entreprises artisanales des Travaux publics et du Paysage.

On compte 61179 entreprises de Travaux publics et de Paysage. 92,6 % de ces entreprises sont artisanales (moins de 20 salariés). 31663 entreprises sont Travaux publics soit 91,74 % du secteur, 25690 entreprises sont Paysagistes soit 96,34 %. Les effectifs salariés des entreprises de Travaux publics de moins de 20 salariés sont de 76077. Ces deux métiers regroupent plus de 20 activités.

À propos d'IRIS-ST :

Créée en 2007 par la CAPEB et la CNATP (chambre nationale des artisans de travaux publics), IRIS-ST est le pôle d'innovation Santé-Sécurité de l'Artisanat du Bâtiment, label attribué par le ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi

À propos de l'OPPBTBTP :

L'Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBTBTP) a pour mission de contribuer à la promotion de la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail auprès des professionnels du bâtiment et des travaux publics.

Chaque année, les 341 collaborateurs accompagnent les entreprises avec des actions de conseil, de formation et d'information à travers :

- 13 088 actions, accompagnement et diagnostics de CONSEIL auprès de 7 985 entreprises
- La FORMATION de 24 000 professionnels du BTP
- Des actions d'INFORMATION pratiques et illustrées

Passez simplement à la prévention avec l'OPPBTBTP - www.preventionbtp.fr !

Retrouvez toute l'information de la prévention sur oppbtp.com

Contacts presse :

Pour la CAPEB

Agence Hopscotch: Baptiste Romeuf - Tél : 01 58 65 00 45 - bromeuf@hopscotch.fr

CAPEB : Isabelle Planchais - Tél : 01 53 60 50 00 / 77/81 et 06 08 56 78 06 - i.planchais@capeb.fr

Pour la CNATP

Secrétaire Général de la CNATP

Francis BOULLARD (CNATP) 01.53.60.51.75 - 06.34.99.20.01 f.boullard@cnatp.org

Pour IRIS-ST

Responsable de l'IRIS-ST

Mélanie BAUMEA - Tél : 01.53.60.51.41 - Port : 06.58.83.74.66 - m.baumea@iris-st.org

Pour l'OPPBTB

CLC Communications - 01 42 93 04 04

Jérôme Saczewski / j.saczewski@clccom.com

Anne-Claire Berthomieu / ac.berthomieu@clccom.com

Jessica Djaba / j.djaba@clccom.com

OPPBTB : Sonia Châtelain, 01 46 09 27 28 / sonia.chatelain@oppbtp.fr

Stéphanie Bigeon-Bienvenu, 01 46 09 26 54 / stephanie.bigeon.bienvenu@oppbtp.fr